

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 200 « Décrétant un emprunt de 563 000 \$ et une dépense de 563 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du réseau routier local – redressement des infrastructures locales pour différents segments » a été adopté à la séance ordinaire du 10 avril 2017.

QU'un avis de motion fut donné le 13 mars 2017.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, a émis l'approbation du règlement 200 en date du 17 août 2017.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22ième jour de septembre 2017.

France Marcotte,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié et affiché le présent avis public conformément à la loi le _____ 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

France Marcotte,
Greffière